



ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
55. rue Pierre Charron - 75008 Paris
735 620 205 RCS PARIS
Tél : 01 56 52 45 00 - Fax : 01 53 23 10 11

Paris, le 17 juin 2022

Communiqué sur la tenue de l'Assemblée Générale Mixte et sur la politique de rémunération de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de la société Acanthe Développement, s'est tenue le jeudi 16 Juin 2022 à 11 heures, au siège social du Groupe.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général délégué, désigné par les actionnaires présents, le Président du conseil d'Administration était absent.

Les actionnaires ont également désigné en qualité de scrutateurs la société RODRA INVESTISSEMENTS SCS représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN et Monsieur Thierry COLLARD. Madame Soliath ALABI, responsable juridique, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Tout actionnaire avait le droit de participer à l'Assemblée Générale, soit en votant par correspondance à l'aide du formulaire de vote, ou soit en donnant pouvoir au Président ou à un tiers de son choix ou soit en étant présent le jour de l'Assemblée. Trois actionnaires ont donné procuration, un actionnaire a voté par correspondance et 11 actionnaires étaient présents. Les quinze actionnaires ayant voté représentaient 77 363 413 actions soit 52,58 % des droits de vote.

L'Assemblée Générale a exprimé un vote favorable sur la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué versée au cours ou attribuée au titre de 2021. L'Assemblée Générale a également exprimé un vote favorable sur les informations relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et a statué sur la politique de rémunération des mandataires sociaux.

La neuvième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des votes exprimés de 77 357 049 voix pour, 0 voix contre, 6364 abstentions.

La dixième résolution relative à la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des votes exprimés de 77 357 049 voix pour, 0 voix contre, 6364 abstentions.

La onzième résolution relative à la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des votes exprimés de 77 357 049 voix pour, 0 voix contre, 6364 abstentions.